

## CHARTRE D'ACCUEIL DU PUBLIC SCOLAIRE AUX ARCHIVES DE RENNES

### Modalités de réservation :

- **Tout atelier doit être réservé en amont, sur la période d'ouverture des réservations, du 14/09/2020 au 04/10/2020.** En dehors de cette période, il est tout à fait possible de contacter le service éducatif dans le cadre de projets spécifiques.
- **Comment réserver ?**
  - Par mail, par l'intermédiaire de notre formulaire de pré-inscription en ligne. Cette pré-inscription vous sera ensuite confirmée par mail ou téléphone.
  - Par téléphone : 02 23 62 12 60 (une permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h).
  - Vous pouvez également contacter directement les médiateurs du service éducatif qui prendront en charge votre demande : Christelle Lemarchand (c.lemarchand@ville-rennes.fr) et Adrien Leroux (a.leroux@ville-rennes.fr).

### Modalités d'accueil :

- Les ateliers sont **gratuits** et durent en moyenne **2h**.
- Horaires d'accueil des groupes scolaires : **mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h**.
- Les Archives de Rennes se situent au **18 de l'avenue Jules-Ferry à Rennes** (soyez vigilants à ne pas confondre avec les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, situées dans le quartier Beaugard).
- Merci de bien préciser **l'effectif des élèves** au moment de la réservation. Une liste des élèves et du nombre d'accompagnateurs doit être remise au médiateur en début d'atelier. En raison du contexte sanitaire, notre capacité d'accueil est de 32 élèves, accompagnés d'un enseignant et d'un accompagnateur.
- Déroulement d'un atelier classique :
  - deux médiateurs du service éducatif vous accueilleront dans le hall dès votre arrivée. **Il est impératif de respecter l'horaire d'arrivée** indiqué sur la confirmation de visite. **En cas de retard ou d'annulation de votre part**, il est demandé de prévenir le service dans les meilleurs délais par mail ou téléphone.
  - En raison du contexte sanitaire actuel, l'accueil des groupes scolaires a été repensé dans l'objectif de respecter au mieux les gestes barrières et la distanciation sociale. Il vous est donc demandé d'identifier en amont deux groupes d'élèves (groupe A et groupe B) qui seront pris en charge séparément par les médiateurs. Toutes les informations vous seront transmises en amont par mail afin de fluidifier l'accueil et d'assister à l'atelier en toute sérénité.
- Matériel : **aucun matériel n'est demandé aux élèves**. Le matériel d'écriture, désinfecté après chaque utilisation, et les supports pédagogiques sont fournis.
- Restauration : **il n'existe pas de salle de pique-nique aux Archives**, mais deux espaces verts se situent à proximité (le Parc du Thabor et les Prairies Saint-Martin). Les boissons et la nourriture ne sont pas autorisées dans les salles pédagogiques.
- Autobus : la configuration actuelle de l'environnement proche du bâtiment des Archives ne permet pas aux cars de stationner. Dans l'attente des futurs aménagements autour des stations Jules-Ferry et Fac de droit, vous avez la possibilité d'accéder au dépôt minute pour les cars de la place Saint-Melaine ou de la rue Toullier.
- Photographies : les prises de vues lors des activités pédagogiques sont soumises à l'autorisation de l'animateur. **Le flash doit être désactivé** pour photographier des documents originaux. Certains ateliers pouvant être valorisés par l'intermédiaire de notre site internet ou sur les réseaux sociaux, nous vous conseillons de **recueillir les accords parentaux en amont**.
- Accessibilité : Afin de permettre à tous les élèves de profiter pleinement de la séance, nous vous invitons à nous prévenir dès que possible de la présence d'un **élève porteur de handicap** le bâtiment des Archives de Rennes dispose à présent d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. L'ensemble de nos actions sont accessibles aux élèves à mobilité réduite. Nous mettrons tout en œuvre pour lui permettre, avec votre aide, de participer pleinement à la séance.
- Comportement : Les médiateurs rappellent, dès l'entrée dans le bâtiment, les gestes barrières que les enfants s'engagent à respecter au mieux. Les enseignants et accompagnateurs doivent porter le masque. Les enseignants se doivent de prévenir le service éducatif en cas de suspicion de covid chez un ou plusieurs de leurs élèves. L'atelier sera automatiquement arrêté si l'un des élèves présente des signes de contamination en cours d'atelier. Sur place, un comportement respectueux est demandé vis-à-vis des médiateurs, des autres visiteurs et des lieux.
- Présence des accompagnateurs : les élèves restent sous la **responsabilité des accompagnateurs** qui doivent être présents pendant toute la durée de l'atelier et encadrer les élèves.
- Évacuation : Dans chaque groupe constitué, un accompagnateur sera tenu informé de la sortie principale de secours afin de guider le groupe en cas d'évacuation du bâtiment ; **l'animateur assurera la fonction de serre-file** et fermera la marche en s'assurant que tous les élèves sont bien présents jusqu'au point de rassemblement (devant le portail d'entrée du n°20 de l'avenue Jules-Ferry).

Dans le cadre de projets de classe « exceptionnels », nous restons à votre écoute pour répondre au mieux à vos besoins.